



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_138

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX.

6 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Manuel MARTINEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Lydie ROUJON, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : participation transport scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 20 % au coût du transport scolaire des élèves du primaire organisé par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Il indique que pour l'année scolaire 2022/2023, le coût moyen annuel du transport a augmenté et représente une participation par élève de 520 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette participation et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 9 880 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les pièces nécessaires.

| | |
|--|-------------------------------|
| La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN | Le Maire, Philippe ROCHOUX |
| | |